

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LILLE

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : EXTERNE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Logo nouvelle

Ministère de l'Intérieur

Préfecture de la région de [X]

Ville, le [xx/xx/xxxx]

Affaire suivie par [X] Nom, prénom

chargé de mission - insertion sociale et professionnelle

Tel = [X]

Fax = [X]

Note à l'attention de Madame [X],
Préfète de la Région [X]

Objet = Mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Référence = Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Annexes = - Communiqué de presse (Annexe 1)
- Cartographie des acteurs (Annexe 2)

Dans son discours du 13/09/2018, le Président de la République a dévoilé, à Paris, sa stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie est particulièrement tournée vers le plus fragiles, comme les allocataires de RSA, les chômeurs de longue durée pour des motifs divers (handicap, logement, santé, ...). Le chef de l'Etat veut un vrai service public, unique et efficace afin de mieux accompagner, tant dans leurs situations personnelle et professionnelle particulières, que par les différents structures de prise en charge, cette population fragilisée, vers un accès rapide à l'emploi durable.

Le bilan de concertation préalable sera présenté ci-dessous (I), suivi de la synthèse de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) (II), avec la mise en œuvre opérationnelle sur le plan local (III).

I - Bilan de la concertation sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

A - Les enjeux

La précarité de l'emploi, conjuguée avec des situations personnelles conjoncturelles, peuvent isoler les personnes fragilisées. Plus le retour à l'emploi est long, moins il y a de chance de retrouver un dynamisme de reprise d'activité. Cette situation représente un coût pour la société.

L'analyse des différentes situations ont montré que la plupart du temps, même si le chômage a baissé, il y a une augmentation concomitante du chômage longue durée.

L'objectif pour l'Etat étant de mener des actions efficaces, avec l'ensemble des acteurs nationaux et locaux pour simplifier au maximum l'accompagnement des chômeurs longue durée.

B - les moyens d'action

Une simplification du parcours de retour à l'emploi nécessite un accompagnement "personnalisé". Ce dernier devra tenir compte de toutes les difficultés éventuelles rencontrées par la personne, laquelle ne devrait avoir à faire qu'à un "guichet unique", quelles que soient les démarches complémentaires à effectuer et dont dépendra sa ré-insertion professionnelle.

Cette ambition de "guichet unique" nécessite une coordination entre tous les intervenants (logement, mobilité, santé, formations, garde d'enfants, ...) et vise cinq objectifs :

- la priorité à la reprise d'activité
- la mise en place d'un service universel sur l'ensemble du territoire
- l'accompagnement personnalisé pour plus d'efficacité dans les soins de projet
- la création d'un seul interlocuteur, accessible
- l'adaptabilité de l'accompagnement dans la prise en compte de la situation globale de l'usager.

Différentes expérimentations sur des territoires pilotes ont abouti à des propositions ciblées sur l'amélioration du parcours d'insertion, par exemple :

- premier diagnostic de qualité (niveau socio-professionnel)
- identification de tous les acteurs susceptibles d'intervenir
- mise en place d'un "socle commun" à tous les acteurs d'insertion pour l'accès aux informations
- mise en place d'un cadre d'engagement réciproques (droit et devoirs de la personne accompagnée)
- suivi régulier du parcours partagé par un référent unique

La mise en commun de cette synergie entre les différents acteurs a abouti sur un élargissement du projet sur différents territoires, en métropole, comme en Outre-Mer, d'où la mission naturellement dévolue au Service Public de l'Innovation et de l'Emploi (SPIE).

II - Synthèse de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

La clôture de la concertation le 16/12/2020, avec la validation du rapport de synthèse est le point de départ du déploiement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des territoires.

A - Objectifs

Il s'agit de présenter un dossier de candidature, concerté avec l'ensemble des intervenants locaux (publics et/ou privés) afin de répondre à la stratégie et aux recommandations du rapport de synthèse de la concertation ci-dessus évoquée.

La réflexion et propositions porteront sur une coordination de l'accompagnement, tenant vers la simplification pour l'usager concerné, et de garantir un "socle de service".

Tous les projets bénéficieront d'un suivi et se nourriront des expériences de chaque territoire localement.

L'Etat mettra au service des acteurs des services pilotés par l'incubateur de services numériques national "beta.four.fr" pour adapter les besoins locaux.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LILLE

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : EXTERNE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

B - Candidature

- L'appel à projet concerne uniquement les territoires qui n'y ont pas encore participé
- La candidature et les projets doivent être portés administrativement par un Conseil départemental
- Publication de l'AMI = 16/12/2020
Date limite de dépôt = 28/02/2021
Instruction des dossiers et sélection = 17 mars 2021
- Financement = 500.000 € maximal, par l'Etat, par territoire laméat, sous réserve d'un autofinancement de 20% (crédits non gagés en contrepartie du fonds social européen)
La subvention de l'Etat correspond à deux années de mise en œuvre =
 - 2021 (versement à hauteur de 60%)
 - 2022 (40%)
- Offre de service de l'Etat =
 - mise en œuvre de la feuille de route numérisée
 - suivi et évaluation
- Dépôt du dossier : <https://www.demarches-simplifiees.fr>

III - La mise en œuvre opérationnelle

S'agissant d'une démarche avec une logique nouvelle, une réunion d'information sera utile afin d'explicitier les finalités et démarches pour aboutir à un projet éligible.
(Annexe 1 - Communiqué de presse)

A - Sensibilisation

Une campagne d'information préalable sera nécessaire. Outre le courrier adressé par Mme le Ministre aux Présidents des conseils départementaux, il convient de préparer une brochure pratique regroupant les conditions d'éligibilité, le contenu du dossier de candidature et les visés de l'accompagnement pour l'exploiter de façon rapide afin de mobiliser le plus d'acteurs possible.

Une diffusion par mail préalable à la réunion permettra de toucher le plus de monde possible.

Le communiqué de presse également relayera l'information de l'AMI au niveau local et pourra créer une dynamique locale.

B - Anticipation des demandes d'informations

Le service d'insertion sociale et professionnelle doit être rapidement formé à répondre à diverses questions types que chaque acteur pourrait formuler afin de maintenir la dynamique et favoriser une interaction.

Le site internet de la Préfecture devra être enrichi d'un onglet spécial "AMI", avec un lien permettant de joindre le site national avec les FAO.

Accueil	Actualités	Demandes	Contact	Menu
	► AMI lien hypertexte			Événements
				Plan du site
				RAP

c - Mise en place d'un comité de suivi

Afin d'accompagner au mieux tous les différents acteurs dans leurs travaux de réflexion sur l'élaboration du projet de candidature, il faut :

- Organiser de façon hebdomadaire une réunion de suivi participative
- établir une cartographie des acteurs afin de "sectoriser" dans un premier temps les secteurs d'activités avant une réflexion mutuelle sur les différents accompagnements autres que professionnels.
- mise en place de GIP (Groupement d'Intérêts Publics) (mutualisation des moyens public / privé)

Vous trouverez, en annexes jointes, la cartographie des acteurs (annexe 2), ainsi que le communiqué de presse (annexe 1) pour la mise en œuvre opérationnelle.

Alain Prévaux
Chargé de mission

7/12

Annexe 1 - Communiqué de presse (Partage presse écrite et audiovisuelle locale)

Logo (arrivé)

Ministère de l'Intérieur
Préfecture de [x]

Mme la Préfète de [x]

à

Service de presse
de [x]

Affaire suivie par: Nom, Prénom
Chargé de mission - Service
Insertion professionnelle et sociale

Lieu [x], le [xx/xx/xxxx]

Objet: Réunion d'information
Référence = Déploiement AMI

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du lancement l'appel à manifestation d'intérêt, conformément à la stratégie du Président de la République de prévention et de lutte contre la pauvreté, en date du 13/09/2018, une réunion d'information et de présentation se tiendra le [xx/xx/xxxx] dans la salle [x] à [x]h.

Cette réunion sera présidée par moi-même, ~~avec~~ en présence de présidents des conseils départementaux de [x et x].

Y seront conviés l'ensemble des acteurs locaux d'insertion et d'accompagnement périphériques (acteurs dans le santé, logement, entrepreneurs, ...) socio-économiques.

Merci de bien vouloir retirer votre carte de presse avant le [xx] auprès du service communication.

La Préfète, Nom, Prénom

.../12...

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LILLE

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : EXTERNE

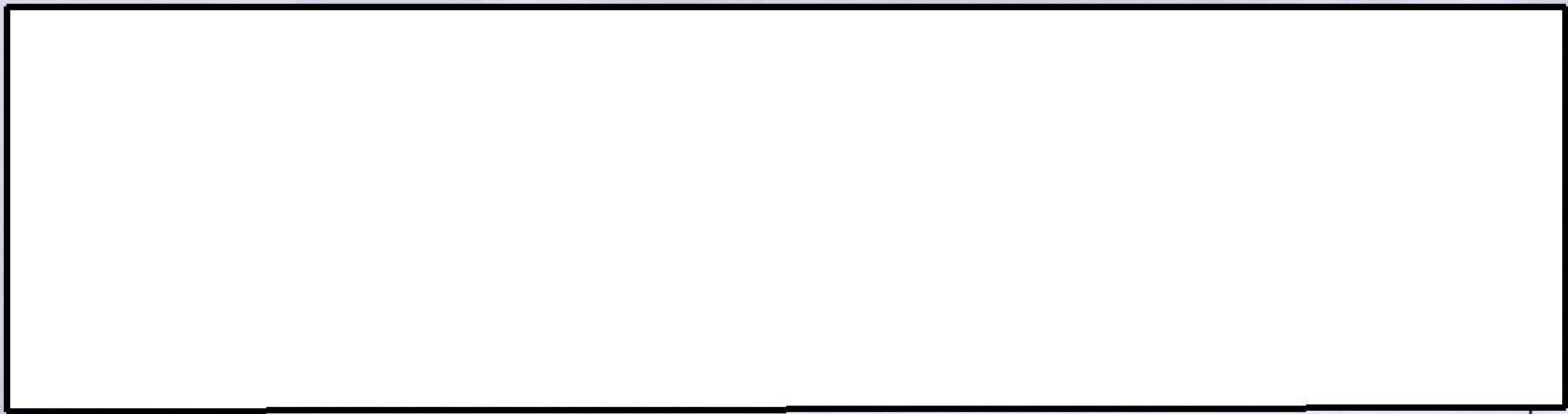
Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe 2 - Cartographie des acteurs

Acteurs	Missions	Compétences	Interactions
Préfecture SPIE	Dépôt candidature Minimum d'information Mujet	Territorial	Tous acteurs locaux d'insertion
Conseil Départemental	Accompagnement et appui au projet d'insertion	Départementale	Tous acteurs locaux Socio-économiques
Pôle emploi Minimum locale ESAT Entreprises	Insertion professionnelle. Formations professionnelles	Valorisation des compétences Inclusion professionnelle	Mise en commun des besoins (offres, demandes)
CAF CCAS CCIAS MSA ARS	Accompagnement social Petite enfance Situation familiale	Facteur de bien-être	Famille Travail Santé Logement
MJD	Information Brute	Informations ciblées	Santé Travail
Bailleurs sociaux	Logement Hébergement Nécessaire temporaire	Facilitateur d'insertion en stabilisant le logement	Logement Travail Mobilité



Lined writing area with horizontal lines.

